



Conseil d'administration

Séance du 13 octobre 2026

2026-24 Déclaration d'inutilité des parcelles rue Louvois

Le conseil d'administration du Crous de Strasbourg,

Vu :

- le code de l'éducation, notamment le 6° article R. 822-16,
- le code général de la propriété des personnes publiques,
- le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, notamment son article 187,
- l'arrêté du 21 juillet 1975 pris conjointement par le ministre de l'Économie et des finances et le secrétaire d'Etat aux universités attribuant en dotation au Crous de Strasbourg un ensemble immobilier bâti et non bâti à usage de cité universitaire d'une superficie totale de 1 hectare, 26 ares 11 centiares, sis à Strasbourg 3 à 7 et 11 rue Louvois à Strasbourg, cadastré 40
- les conventions d'utilisation conclues entre le Crous de Strasbourg et l'Etat n° 067-2013-0116, n° 067-2013-0114, n° 067-2013-0104, n° 067-2013-0105 du 5 décembre 2013 et leurs avenants du 21 août 2024 relatives à la cité universitaire Paul Appell, ainsi que la convention n°067-2013-0106 du 7 avril 2016
- le procès-verbal d'arpentage (PVA) du 24 juillet 2026, section 40 numéros 235/3, 248/3

Après avoir entendu le rapport de Madame Sophie Roussel, directrice générale du Crous de Strasbourg,

DECLARE l'inutilité, pour l'exercice des missions du Crous de Strasbourg, des parcelles suivantes, situées rue de Louvois à Strasbourg :

- Section 40 n° [numérotation définitive à intervenir] de 0,04 are issue de la parcelle Section 40 n° 235/3 de 1,70 ares (PVA 24/07/2026)
- Section 40 n° [numérotation définitive à intervenir] de 0,96 are issue de la parcelle Section 40 n° 248/3 de 95,96 ares (PVA 24/07/2026)

AUTORISE la remise des parcelles à l'administration chargée des domaines.

Résultat du vote :

Nombre de membres constituant le conseil : 27

Membres participant à la délibération : 17

- Quorum / membres assistant à la séance : 9
- Procurations : 8

Abstentions :

Pour : 17

Contre : -

Fait à Strasbourg, le 13 octobre 2026,

Le président du conseil d'administration,
Monsieur Claudio GALDERISI

Recteur délégué à l'Enseignement supérieur, la
Recherche et l'Innovation
Région académique Grand Est